

bordure de la canalisation des eaux de la
banne ; après que Monsieur Louillon eût fourni
des renseignements sur l'évolution du projet de
construction des H.S. 6, la séance a été
levée à 20 heures.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Le vingt six juin mil neuf cent soi-
xante et un, à dix huit heures trente, le
Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est
réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous
la Présidence de son Maire

Étaient présents : M. Judith Maie, Secrétaire Adjoint
Gérost, Paulien, Violette, Legrand, Gruffaut, Grumant,
Farant, Robert, Bourcier, Louillon, Née, Rabier, formant
la majorité des membres en exercice

Absent : M. Jelles

Secrétaire : M. Violette

Le Président ouvre la séance et donne
communication à l'Assemblée, du dossier de l'assai-
nistement de la rue du Bel Sir et de la rue du
Général Leclerc, dont le coût s'élève à 114000 NF
Comme le projet soumis à l'Assemblée départementale
n'a été retenu que pour une tranche de 30.000 NF
pour laquelle une subvention de 15000 NF a été
accordée, les Ponts et Chaussées proposent que le
collecteur parte de la rue de Bel Sir, en surprenant
les cassis de la rue du Puits Massé et de la rue
de Bel Sir, pour aboutir au bassin de décan-
tation de la rue Canoville. Le coût de cette
canalisation serait de 45000 NF Il importerait
donc, que la partie entre les 30.000 NF et les
45000 NF soit également subventionnée, et demande
en sera faite au département. La part de la
commune, soit 22500 NF sera financée par le moyen
de centimes additionnels, comme en décide le Conseil

*Acte et approuvé
Versailles le 18 oct. 1961
Pour le Préfet
Le Secrétaire
Signé : illisible*

Municipal qui approuve le projet et prend la délibération y afférente.

Il est cependant fait observer que le diamètre du collecteur semble faible 50 mm, en raison de l'apport considérable d'eaux pluviales et usées qu'il véhiculera. Le Maire interrogera l'ingénieur des Ponts et Chaussées à ce sujet.

Ensuite le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie communale à l'emprunt que doit contracter le Foyer du Travailleur, en vue de la construction de 222 logements, dans le cadre du syndicat Intercommunal de la région de Nemcey, pour la réalisation de programmes d'habitation, étant entendu que la garantie accordée s'exercera au prorata du volume des constructions intéressant la Commune.

Le Président informe ensuite le Conseil Municipal d'une conversation qu'il a eue avec Monsieur Henri Béje, au sujet du projet de ce dernier de vendre à une société de construction, une superficie de 62000 mètres de terrain sur la route de Chevannes, partant de la propriété Glaisse et se terminant en face "La Garde". Il expose les raisons qui, selon lui, militent en faveur de la réalisation de ce projet qui prévoit la construction de 200 à 250 logements en H. L. M., et demande à l'Assemblée de lui donner son avis.

Monsieur Robert estime que l'accroissement de la population dans un rythme aussi rapide, risque d'apporter des troubles dans notre administration, et s'élève contre le principe de la construction d'immeubles collectifs qui engendrent de véritables cacophonies, lorsque le soir, tous les habitants sont rassemblés.

Ses observations sont également présentées par M. Truffaut, Legrand, Baubien, qui s'élèvent contre l'immobilisme dans lequel notre localité semble plongée; se faisant l'écho de propos tenus par les habitants, tels que celui-ci "il n'y a qu'à Nemcey où on ne fait rien"...

Le Maire fait remarquer que dans le plan d'aménagement de la région parisienne qui lui a été communiqué, dans le secteur compris entre Corbeil et Etampes, deux communes seulement sont

mentionnés comme devant recevoir des programmes importants de construction : Mennecey et Ballancourt. Alors qu'on le veuille ou non, Mennecey est appelé à s'accroître, et ce n'est pas en répondant négativement aux projets en cours ou à venir qu'on fera de la bonne administration. Il est certes nécessaire de s'entourer de toutes les garanties pour éviter que des charges soient imposées aux anciens habitants, il sera indispensable de prévoir les incidences qui résulteront du développement des services publics, mais il ne peut s'agir de freiner l'expansion inéluctable de notre pays, qui nous rendra plus forts pour exiger notamment l'amélioration des relations ferroviaires avec Paris et les grands centres, sans compter l'éventualité du retour de la Traction à Mennecey, que Monsieur Robert reproche au Maire d'avoir laissée partir. Quoiqu'il en soit, et comme il ne s'agit que d'une conversation privée, le Maire entendra le Conseil Municipal du projet qui lui sera soumis et s'assemblera en délibérera en toute liberté et en toute connaissance de cause.

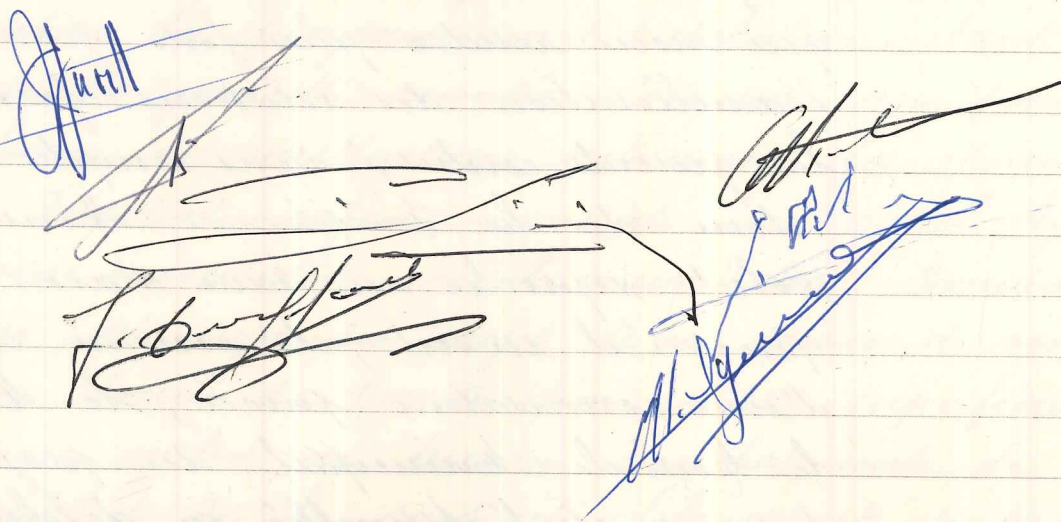
Monsieur Landinet, Chef de la Fanfare de Mennecey ayant exprimé le désir de donner le concert de la Fête Saint-Pierre le 2 juillet, dans la salle des Fêtes de la Mairie. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, estimant que le concert en plein air est traditionnel, décide que, comme les années précédentes, il aura lieu sur la place de l'étoile sur l'estrade dressée à cet effet, sauf, bien entendu, mauvais temps.

Sur une remarque faite par Monsieur Tiolette qui rapporte qu'un cantonnier lui a dit : « vous voyez, nous sommes dérangés pour camions des chaises à l'est le Petit, nous ne pouvons être à nettoyer les rues et à faire du transport... », une discussion s'engage, et à la suite, il est décidé que les services rendus par le camion communal seront supprimés à partir du 24 juin 1961, dans le but de laisser les employés à leur tâche de voirie, lorsqu'ils ne sont pas pris par l'enlèvement des ordures, la préparation

des fêtes et des marchés ou le travail du cimetière.

Enfin une réclamation de Monsieur Robert, relative au stationnement abusif des voitures devant son entrée, le Maire s'invite à poser une plaque mentionnant "sortie d'usine, stationnement interdit", puis que l'Ingénieur Vicinal se refuse à planter le poteau réglementaire. - Suite qui concerne la fête St Pierre, toute disposition sera prise pour que M. Robert puisse avoir le libre accès de sa propriété.

La séance est ensuite levée à 20 heures trente.



Le dix Octobre 1961 (mil neuf cent soixante et un) à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Etaient présents : M. M. Judette, Maire, Tenier, Adjoint, Gerost, Bantien, Violette, Leyrand, Cument, Benffant, Robert, Boychere, Boizillon, Nica, Rabus. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.
Absents : M. M. Gillet, Harant.
Secrétaire : M. Cument.

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'un préambule conçu en ces termes :
"A la suite des observations qui m'ont été faites au cours de la séance du 25 juin, je ne puis pas faire un plaidoyer "pro domo" mais je tiens à bien préciser ma position et mon actuel état d'esprit.
Mon rôle d'administrateur, ce qui n'est d'ailleurs que le reflet de vos décisions, doit être de valeur à